

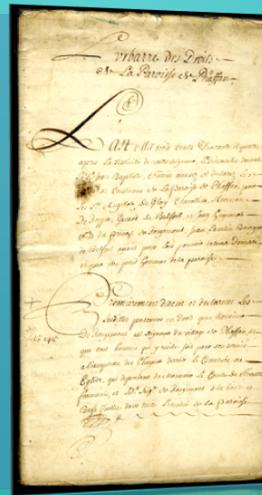


# LE CENTRE DE GESTION

## 90



Mise à disposition de l'Archiviste





# *Les Archives publiques ...*

Selon l'article L212-6-1 de la Loi du 15 juillet 2008 relative aux archives, les départements, les communes et les communautés de communes sont propriétaires de leurs archives.

Ils en assurent la conservation et la mise en valeur.





## *L'Archiviste du CDG 90*

Pour aider les collectivités à satisfaire aux obligations légales, le CDG 90 a parmi ses agents une archiviste diplômée. Le principe est de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande cette archiviste dont la mission est de résoudre les problèmes d'archivage rencontrés par de nombreuses structures.





## *La Mise à disposition...*

Après une visite gratuite établissant un état des lieux de vos archives, différentes formules vous sont proposées selon vos besoins. Une convention est alors établie après délibération de la collectivité.

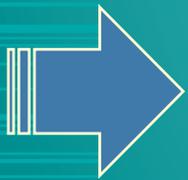




# *Les types d'intervention...*

## Le Traitement des archives

L'archiviste procède au travail de classement, tri, élimination, cotation et conditionnement des documents, seul ou en collaboration avec un agent de la collectivité.



*Le classement peut également donner lieu à la rédaction d'un inventaire des archives selon le cadre de classement réglementaire*





# *Les types d'intervention...*

## La Formation

L'archiviste forme et sensibilise le ou les agents qui devront assurer le traitement des archives, ou qui devront pérenniser le travail réalisé par celui-ci.





# *Les types d'intervention...*

## La Numérisation

L'archiviste peut conseiller voire intervenir pour la numérisation de documents anciens ou récents dans le cadre d'une mise en valeur du patrimoine ou d'une amélioration de la gestion de la masse documentaire.





# *Les types d'intervention...*

## La Mise en valeur du patrimoine

L'archiviste peut intervenir pour la mise en place d'expositions et autres manifestations (commémorations, fête locale, journées du patrimoine...).





# *Les types d'intervention...*

## L'Aménagement de locaux d'archives

L'archiviste peut apporter un conseil technique lors de travaux de construction ou d'aménagement de local ou de bâtiment d'archives devant répondre à des normes précises.





# *Les types d'intervention...*

## Les Maintenances

L'archiviste assure durant quelques jours de manière annuelle la maintenance de la mission initiale en classant les archives nouvellement produites. Cette opération permet un suivi régulier de l'archivage, et fait l'objet d'un autre devis.





## *Le conseil...*

*L'archiviste apporte également conseils et renseignements gratuits à toute collectivité demandeuse.*

*Des «Fiches Archives» sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion. Elles ont pour objectif de vous informer sur la réglementation et les pratiques en matière d'archives, ainsi que sur l'actualité archivistique et patrimoniale.*





# Qui contacter ?

Céline MOUGIN



Tèl : 03.84.57.65.77

Fax : 03.84.57.65.66

e-mail : [cmougin@cdg90.fr](mailto:cmougin@cdg90.fr)

*Consultez aussi notre site internet :*  
[www.cdg90.fr](http://www.cdg90.fr)

Centre de Gestion FPT  
29 boulevard Anatole France  
CS 40322  
90 006 BELFORT Cedex





# *Service d'Archives itinérant*

*« (...) qu'on interroge et qu'on remue jusqu'au fond les Archives de France, et, de quelque façon que la fouille soit faite, pourvu que ce soit de bonne foi, la même histoire incorruptible en sortira. »*

Victor Hugo

A très bientôt...

